

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

Dossier complet le :

N° d'enregistrement :

1. Intitulé du projet

Projet de réutilisation du site de l'appontement flottant d'Haropa Port de Rouen (autorisé), situé à Yville-sur-Seine, par la société Carrières et Ballastières de Normandie pour convoyer des matériaux depuis la Seine jusqu'à la carrière du Sablon pour effectuer son remblaiement conformément à l'arrêté préfectoral en vigueur.

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Carrières et Ballastières de Normandie

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

RCS / SIRET

3 4 8 8 5 9 4 3 0 0 0 0 5 3

Forme juridique

Société par action simplifiée

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
9d	Infrastructures portuaires, maritimes et fluviales Zones de mouillage et d'équipements légers

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet de CBN vise la réutilisation du site d'appontement fluvial de Haropa Port situé à Yville-sur-Seine et encore exploité par Haropa Port il y a quelques années pour apporter des sédiments de dragage d'entretien du chenal de la Seine pour remblayer la carrière du Sablon (CBN - Yville-sur-Seine).

CBN souhaite réutiliser le site en démantelant une partie des installations existantes (passerelle piétonne, déplacement de ducs d'Albe). Le site bénéficie déjà d'un accès et d'un historique d'exploitation. L'appontement flottant d'Haropa Port a déjà été retiré par le passé.

On précise que le site de l'appontement et son exploitation sont autorisés par arrêté préfectoral (15 janvier 1999), ainsi que l'utilisation de la piste reliant l'appontement à la carrière, et que le remblaiement de la carrière du Sablon est également autorisé (AP du 2 août 2013).

La solution d'aménagement retenue par CBN prévoit une avancée en remblais suivie d'une estacade portée sur pieux. La cote de l'ensemble se place à + 10 m CMH, soit au dessus des plus hautes eaux connues. Le nouveau front d'accostage se trouvera en retrait de l'axe de la Seine par rapport au précédent.

4.2 Objectifs du projet

L'objectif poursuivi par CBN est de continuer le remblaiement de la carrière du Sablon conformément à l'arrêté préfectoral en maintenant un approvisionnement en matériaux par voie fluviale. Cet procédé était en vigueur jusqu'au désengagement de Haropa Port d'alimenter le site en sédiments de dragage de la Seine.

La réutilisation du site de l'appontement existant à Yville sur Seine, alliant proximité géographique et historique d'activité, permet de continuer d'éviter un important trafic d'acheminement en matériaux de remblaiement par voie routière.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Dans sa phase travaux le projet comprend :

- Les travaux de dépose des installations existantes : 4 ducs d'Albe, la passerelle piétonne légère suspendue
- Les travaux de battage des 4 ducs d'Albe en retrait du front d'accostage existant, et des 12 pieux de soutènement de l'estacade. Aucun dragage n'est nécessaire.
- Les travaux d'apport de matériaux pour créer l'avancée sur remblais (2470 m³), dont enrochements.
- Les travaux de mise en oeuvre de l'estacade (422 m²).
- La réfection de la piste d'accès
- Le déploiement du convoyeur entre l'appontement et la carrière du Sablon

Une partie des travaux sera réalisé depuis le fleuve en marge de la circulation maritime et fluviale (battage des ducs d'Albe). La seconde partie s'effectuera depuis la berge (remblaiement, et battage des pieux).

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Dans sa phase d'exploitation l'appontement sera utilisé pour acheminer des matériaux inertes depuis la Seine jusqu'à la carrière. Le déchargement se fera au moyen d'une pelle mécanique à demeure. Une trémie permettra de charger les matériaux sur le convoyeur.

Le personnel d'exploitation sur place est limité.

Les besoins en maintenance sont limités.

Les opérations exécutées sont limitées au déchargement / chargement de matériaux.

Aucune installation sanitaire n'est prévue. Aucun rejet aqueux direct vers le milieu aquatique ne sera généré.

La canalisation existante de trop-plein de la carrière sera réactivée (du fait du remblaiement).

Les horaires d'exploitation du site seront calés sur ceux de la carrière, autorisés par l'arrêté préfectoral en vigueur.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

La création de l'aménagement et son exploitation sont soumis à déclaration au titre de l'article L214-1 et suivants du Code de l'Environnement.

La réutilisation de l'équipement et du site d'Haropa Port de Rouen est assujettie à une Demande d'Autorisation d'Occupation Temporaire du Domaine Public Fluvial (AOT).

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Emprise de l'avancée en remblais	700 m ²
Volume de remblais	2470 m ³
Pente des talus en enrochements	3/2
Superficie de l'estacade (quai de déchargement)	422 m ²
Superficie stricte du quai de déchargement	192 m ² (19.2 m x 10 m)
Longueur du front d'accostage (entre les 2 ducs d'Albe extérieurs)	36 m
Nombre de pieux de soutènement de l'estacade	12

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s) d'implantation

Commune : Yville-sur-Seine
Lieu-dit : Petite Prairie
Rive gauche de la Seine
Pk : 285.780
Accès depuis la RD265

Coordonnées géographiques¹

Long. 00° 52' 12 "E Lat. 49° 24' 55 "N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Point d'arrivée :

Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Communes traversées :

Yville-sur-Seine

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

L'ouvrage fluvial et la piste reliant l'appontement à la carrière pour le remblaiement des carrières CBN d'Yville-sur-Seine ont été approuvés par l'arrêté préfectoral du 15 janvier 1999, délivré à l'attention de Haropa Port de Rouen (Port Autonome de Rouen) : l'autorisation vaut pour la mise en place du poste d'accostage constitué de 4 ducs d'Albe, d'une passerelle d'accès, d'une conduite de refoulement allant du poste d'accostage à la ballastière, etc.

CBN prévoit de réutiliser le lieu de cet équipement aujourd'hui marqué par la présence des ducs d'Albe et de la piste d'accès.

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Znieff de type I : La forêt alluviale du trou buquet à Yville-sur-Seine (230014696) - 28 hectares en rive gauche de la Seine Znieff de type II : La zone alluviale de la boucle d'Anneville-Ambourville (230031040) 1653 ha
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Parc naturel régional : Boucles de la Seine Normande (FR8000010), comme l'ensemble du territoire (Yville sur Seine et communes limitrophes)
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La quasi-totalité de la plaine alluviale de la Seine à Yville sur Seine est concernée par cette délimitation, depuis la digue jusqu'au pied de versant est. Le lieu de l'appontement lui-même ne fait pas l'objet de la délimitation des zones humides ; la berge et la Seine ne sont pas concernées. Seule la partie terrestre l'est, au droit de la piste d'accès déjà existante et ses abords.

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune d'Yville sur Seine sur laquelle se trouve le projet est situé dans la zone de répartition des eaux de l'Albien. Néanmoins cette ressource est hors du périmètre du projet car elle est profonde et protégée naturellement. Le projet n'intercepte pas cette ZRE.
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Une zone de la partie terrestre du projet se trouve dans un site Natura 2000 - Directive habitats ZSC, SIC : Boucles de la Seine Aval (FR2300123). Environ 50 ml de la piste d'accès sont concernés. Le terrain y a déjà été remblayé, terrassé et exploité dans le cadre de la précédente activité d'Haropa Port de Rouen.
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il **susceptible** d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Il n'y pas de création de déblais mais des apports de remblais.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Il n'y pas de création de déblais mais des apports de remblais pour constituer l'avancée. Le pied du remblai se trouve à la cote des basses mers. Il sera donc hors d'eau à marée basse.
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet ne nécessite aucun dragage. Il prévoit le remblaiement de 700 m ² de la berge en rive gauche au droit d'une zone déjà exploitée par le passé (rejet d'eau de retour, passerelle suspendue). Il utilise une piste d'accès à la digue déjà existante. Le projet n'est pas consommateur d'espaces naturels. Les habitats existants se sont développés au droit d'une installation exploitée.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site Boucles de la Seine aval intercepte 50 ml de piste existante. La réutilisation de la piste sera sans effet sur les habitats d'intérêt communautaire. La partie fluviale au delà de la berge n'intègre pas le site Natura 2000.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les nouvelles installations seront implantées en lieu et place des équipements existants. La consommation d'espace naturel est relative et liée au remplacement d'un accès piéton suspendu par une avancée en remblais, puis à une estacade portée sur pieux. L'occupation de l'espace fluvial et maritime sera très similaire à la précédente. Le front d'accostage est reculé de 5.8 m par rapport au précédent.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site du projet est concerné par le risque inondation. L'aménagement se fait dans le lit mineur du fleuve : mise en oeuvre de remblais et fonçage de pieux et ducs d'Albe. La vocation du projet est d'exploiter la voie d'eau. La prise en compte de l'aléa est évidemment une composante du projet prise en compte tant en phase chantier qu'en phase d'exploitation. La côte du projet fini (+10 m CMH) est supérieure à la côte de la crue de référence (+9.51 m CMH - crue du 12 mars 2020).
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le remblaiement de la carrière des Sablons de CBN est déjà autorisé. Il se faisait par l'apport de sédiments par Haropa Port de Rouen et générait un trafic fluvial. Le projet implique un trafic fluvial équivalent qui se substitue au trafic initial. Il ne génère donc pas de trafic supplémentaire. On note que si CBN ne peut recourir au trafic fluvial, un trafic routier devra être envisagé.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Le projet est source de bruit mais le niveau sonore attendu est cohérent avec les émissions antérieures liées à l'exploitation fluviale de l'appontement (accostage et déchargement des navires, fonctionnement de la pelle mécanique et du convoyeur et maintenance). Des mesures sont prévues par le pétitionnaire pour atténuer les émissions sonores (convoyeur en déblais et couvert à proximité des habitations). Les opérations de déchargement sont limitées dans le temps, discontinues et calées sur les horaires de la carrière.

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>Aucune émission atmosphérique supplémentaire n'est envisagée par rapport à l'exploitation précédente.</p> <p>Seules les émissions liées à l'accostage des barges et au fonctionnement de la pelle mécanique lors des opérations de déchargement sont attendues. Ces opérations sont limitées dans le temps, discontinues et calées sur les horaires diurnes de fonctionnement de la carrière.</p>
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<p>Il engendra des vibrations uniquement en phase chantier lors du fonçage des pieux et des ducs d'albe.</p>
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>Le chantier et l'activité se feront uniquement en période diurne. Les horaires seront conformes aux plages horaires de la carrière.</p>
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>En phase de chantier les seuls rejets dans l'air identifiés sont les gaz d'échappement des véhicules.</p> <p>En phase exploitation le fonctionnement de la pelle mécanique sera source de rejet dans l'air.</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Aucun rejet liquide vers le milieu aquatique n'est envisagé, tant en phase chantier qu'en phase d'exploitation.</p>
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Aucun rejet d'effluents vers le milieu aquatique n'est envisagé, tant en phase chantier qu'en phase d'exploitation.</p>
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet ne sera pas consommateur d'espace. Il s'inscrit au droit d'anciens équipements de nature similaire. Il ne portera atteinte au patrimoine local et ne modifiera pas la perception paysagère de l'ensemble de ce secteur, y compris depuis la rive opposée ou depuis les lieux les plus proches.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet ne sera pas consommateur d'espace. Il s'inscrit au droit d'anciens équipements de nature similaire. Il n'impactera pas les activités exercées sur les parcelles limitrophes, ni sur l'exploitation de la voie fluviale tant en phase chantier qu'en phase d'exploitation.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

La réalisation du projet est d'ampleur limitée en emprise et en délai d'exécution du chantier.

Il n'existe pas de projets en cours à proximité qui fasse l'objet d'une demande d'autorisation au titre du Code de l'Environnement, ni d'évaluation environnementale qui puisse générer des effets cumulés avec le projet mené par CBN.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Les caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine sont :

- Le projet vise la réutilisation d'un site exploité récemment ; ce qui réduit les principaux inconvénients sur les nuisances locales (consommation d'espace, incidence paysagère, etc.).
- Le projet évite de recourir à un transport de matériaux de remblais par la route
- La solution retenue par CBN ne nécessite aucun dragage de sédiments
- Elle prévoit une estacade portée sur pieux au lieu d'un quai plein sur remblais (impact hydraulique limité)
- Les matériaux de remblai sont inertes, ils sont compactés recouverts d'enrochements. Le volume de remblais apporté entre le niveau moyen de la Seine et les plus hautes eaux connues est compensé.
- Les émissions sonores liées au convoyeur en phase d'exploitation sont limitées par la couverture du convoyeur à proximité des habitations.
- Le risque potentiel de pollution de la Seine est géré en phase travaux et d'exploitation par la mise en oeuvre de plans de gestion.
- L'aléa inondable est intégré à la conception et à la gestion de l'aménagement.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Nous pensons que le projet devrait être dispensé d'une évaluation environnementale. Il génère peu d'incidences supplémentaires par rapport à l'exploitation similaire qui en était faite par Haropa Port de Rouen il y a encore quelques années et qui est déjà autorisé. Les principaux centres d'intérêts de la législation environnementale portent sur le milieu aquatique et le projet fait l'objet d'une déclaration au titre de l'article L.214-1 menée en parallèle. La solution technique retenue par CBN propose un compromis qui minimise les impacts hydraulique du projet sur le fonctionnement de la Seine y compris en période de crues.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
En complément une page d'argumentaire relative à la partie 7 sera jointe au présent formulaire.

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à

Rouxmesnil

le,

7/09/2022

Signature

